

ASSEMBLÉE NATIONALE23 octobre 2024

RESTAURER UN SYSTÈME DE RETRAITE PLUS JUSTE EN ANNULANT LES DERNIÈRES RÉFORMES PORTANT SUR L'ÂGE DE DÉPART ET LE NOMBRE D'ANNUITÉS - (N° 284)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° AS29

présenté par
M. Bazin

à l'amendement n° AS|14 de Mme Thevenot

APRÈS L'ARTICLE 2

Compléter cet amendement par la phrase suivante : « Dans cette perspective, il propose également des solutions afin d'augmenter le taux d'emploi des mères de famille ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Aujourd’hui, les mères de familles nombreuses ne sont pas suffisamment accompagnées dans la conciliation de leur vie professionnelle avec leur vie familiale. D’après l’Insee, si le taux d’emploi des femmes de 25 à 54 ans reste globalement stable autour de 82 % jusqu’à deux enfants, il chute de 20 points à partir du 3^e enfant.

Cela se traduit notamment par de moindres cotisations, et donc par un déséquilibre du système de retraite. Dès lors, l’objet de cet amendement est de compléter la demande de rapport par une attention particulière sur le cas de l’emploi des mères de famille.